

CHARTRE PPE

OBJECTIF

Le PPE (Projet Personnel Étudiant) est un dispositif qui reconnaît, par la validation d'ECTS, l'engagement de l'étudiant pour le bien commun dans la sphère publique. Il peut recouvrir des champs aussi larges et diversifiés que la solidarité ou la démocratie, l'éducation ou la culture, la politique ou l'initiative citoyenne, l'écologie ou l'agriculture urbaine, la fabrication de la ville, l'engagement humanitaire, les arts du cirque ou de la cuisine...

C'est ainsi un vaste nuage de possibles permettant de déplacer l'École hors de ses murs et de conforter l'idée que les apprentissages des métiers de l'architecte n'y sont pas cantonnés mais se poursuivent également au travers d'expériences initiées et vécues au cœur des réalités contemporaines, au service du plus grand nombre.

Chaque étudiant pourra se saisir de cette opportunité au cours de ses études afin de développer, d'interroger ou d'augmenter cette question du bien commun.

CONTENU

Le PPE peut se concrétiser en licence et en master. Il permet l'obtention de 3 ECTS validant ainsi 1 UET de master. Le PPE Ne peut se substituer qu'à un enseignement optionnel. A titre informatif, 1 ECTS équivaut à 25h de travail étudiant.

Le PPE peut aussi bien relever d'une initiative personnelle de l'étudiant que de l'accompagnement d'une structure déjà existante (association, collectif, réseaux, conseils citoyens, start-up...).

Il peut se construire seul ou être partagé par plusieurs étudiants.

La souplesse du dispositif permet que cet engagement soit concentré sur un temps court ou au contraire s'étale dans le temps. Il est envisageable de le vivre sur les périodes de vacances ou pendant les week-ends, ou au cours d'un semestre d'étude.

Il peut être réalisé durant la période de stage, en parallèle de celui-ci, durant le semestre de mobilité mais bien qu'il soit impossible de valider des ECTS en césure, des écarts à la règle devront être étudiés au cas par cas.

On ne peut pas valider un PPE pour un engagement tenu précédemment. En effet, une accréditation en amont et une confirmation en aval sont nécessaires à l'obtention des crédits. L'activité associative dans l'école n'est pas retenue comme matière à PPE, car l'engagement associatif dans l'école ne saurait être motivé par l'obtention de crédits.

VALIDATION

Dans un premier temps, avant d'engager un PPE, l'étudiant doit formuler son intention sur une page A4 maximum. La note doit présenter la nature du projet et expliciter en quoi cet engagement participe du bien commun. Une fois envoyée à l'adresse e-mail engagement-etudiant@nantes.archi.fr, cette proposition doit être confirmée par l'un des membres de la commission qui veillera à ce que le projet corresponde aux ambitions d'un PPE. En cas de litige ou d'incompréhension amenant à une situation de blocage, il appartiendra au membre de la commission mobilisé de se tourner vers les autres membres qui la composent pour recueillir leurs avis et faire évoluer la proposition initiale dans l'esprit des principes sus énoncés. Ceci afin de permettre de répondre le plus rapidement possible à toutes les offres de PPE au cours de l'année et gagner en souplesse de fonctionnement pour les uns comme pour les autres.

Dans un second temps, pour la validation des ECTS, l'étudiant présentera devant jury un retour d'expérience. Cette restitution publique se fera en présence d'invités extérieurs de son choix, qui pourront témoigner de la valeur de cet engagement, et en présence de membres de la commission

PPE. Ce moment de présentation publique et conviviale se déroulera à la fin de chaque semestre, et vise à enrichir les connaissances de tous et à faire naître des débats entre étudiants, enseignants et membres de la commission, témoins mobilisés et invités.

Enfin, l'engagement de l'étudiant fera l'objet d'une actualité sur le site web de l'ensan, aussi, il est demandé à l'étudiant de rédiger pour la commission un court texte résumant son PPE. L'objectif est de susciter des intérêts de la part d'autres étudiants et d'archiver les PPE qui ont pu être faits. Voici la charte précisant le contenu de ce texte :

Texte concis, simple et personnel !

Titre : nom de la structure, de l'association, du projet

Sous-titre : une phrase expliquant l'objectif de la structure, du projet.

Texte : deux paragraphes, entre 1000 et 1500 signes au total. Le premier paragraphe pour expliquer le rôle de la structure, de l'association, l'intérêt du projet. Le second paragraphe pour présenter le PPE, votre rôle.

Liens : Pensez à joindre un ou deux liens vers le site internet de la structure, sa page facebook, si existants

Image : N'oubliez pas de joindre une image de bonne définition illustrant le PPE

Signature : Pensez à signer votre texte.